



DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE POUR L'EXERCICE 2026

ASSOCIATIONS DIVERSES

DOSSIER À REMPLIR ET À RETOURNER DÛMENT COMPLÉTÉ DANS SON INTÉGRALITÉ (ne pas extraire ou modifier les pages). AU PLUS TARD LUNDI 1^{ER} DECEMBRE 2025 DERNIER DELAI*

Accueil de la Mairie Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Service Vie Associative et Culturelle, Festivités 1 rue Victor Hugo BP 59 78421 CARRIERES SUR SEINE CEDEX

PRINCIPES GENERAUX:

Les associations peuvent solliciter des subventions sur l'expression d'une demande obligatoire. Ces subventions peuvent être accordées en numéraire et/ou en nature et sont octroyées dans un but d'intérêt local.

Au préalable de toute demande, les associations doivent obligatoirement être dûment déclarées en sous-Préfecture et être immatriculées au répertoire SIRENE.

Il n'existe aucun droit pour une association d'obtenir une aide financière, même si elle en a bénéficié les années précédentes. Les subventions ont un caractère discrétionnaire. La collectivité n'est pas tenue d'informer l'association des raisons qui l'ont motivé à refuser sa demande de subvention (CE, 25/09/1995, Association CIVIC).

Si la subvention dépasse un certain montant, l'association bénéficiaire et l'organisme qui la subventionne doivent conclure une convention d'objectifs et de moyens.

Lorsque la subvention est allouée pour une action déterminée, l'association doit fournir à l'organisme qui la subventionne un compte rendu financier. Ce document doit prouver que les dépenses effectuées sont conformes à l'objet de la subvention. <u>Il doit être transmis dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice</u>.

Attention : La mauvaise utilisation d'une subvention est considérée comme un abus de confiance. Dans ce cas, les dirigeants de l'association risquent jusqu'à 3 ans de prison et 375 000 d'amende).

Contrat d'Engagement Républicain (CER)

TOUTE ASSOCIATION SOLLICITANT UNE SUBVENTION PUBLIQUE SOUSCRIT AU CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN (CER) ET S'ENGAGE A EN RESPECTER LES PRINCIPES.

Le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 fixe les modalités d'application des dispositions liées au CER inscrites à l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 est consultable :

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044806609

*TOUT DOSSIER REMIS INCOMPLET ET/OU HORS DELAI NE POURRA ETRE TRAITÉ (VOIR LISTE DES PIECES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR P.10).

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION:

NOM DE L'ASSOCIATION :	
(En entier et en lettres capitales)	
SIGLE:	
DESCRIPTION SOMMAIRE DES ACTIVITÉS ET /OU OBJECTIFS GÉNÉRA	UX DE L'ASSOCIATION :
DATE ET N° DU RÉCEPISSE DE DÉCLARATION (Joindre une photocopie) : (Loi du 1er juillet 1901)	
STATUTS DE L'ASSOCIATION - (Joindre une photocopie)	
DATE D'INSERTION AU JOURNAL OFFICIEL :	
N° SIREN (obligatoire pour une demande de subvention):	
N° SIRET :	
CODE APE:	
SIÈGE SOCIAL (adresse et localité)	
ADRESSE DE GESTION / CORRESPONDANCE (si différente du siège social):	
COURRIEL:	
SITE INTERNET:	
TÉLÉPHONE :	
COMPOSITION DU BUREAU :	
PRESIDENT:	~
VICE-PRESIDENT :	2
SECRETAIRE:	*
TRESORIER:	2
CHARGÉ(E)(S) DU DOSSIER DE SUBVENTION :	~

ADHERENTS* personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association/ à jour de cotisations :

 $\grave{\mathbf{A}} \ \mathbf{remplir} \ \mathbf{obligatoirement}$

ADHÉRENTS		NTANT DE OTISATION		NOMBRE ADHÉRENTS	ТОТ	'AL	RECETTES DES COURS*
ADHÉRENTS DE – DE 18 ANS DE CARRIERES-S/ S							
ADHÉRENTS DE – DE 18 ANS HORS COMMUNE							
ADHÉRENTS ADULTES DE CARRIERES S/S							
ADHÉRENTS ADULTES HORS COMMUNES							
TOTAL							
BÉNÉVOLES: (personne con l'activité de l'association de m				régulièrement è	NOMBR		ONTANT ANNUEL DES FRAIMENTS
PERSONNEL SALARIÉ*						L	
NOM		QUA	LIFIC	ATION	CH	ARGES	SANNUELLES
* Uniquement pour les associa VIE STATUTAIRE	ations c	oncernees					
REUNIONS STATUTAIRES	S	BUREA	U	ASSEMBLEI GENERALE			LEES GENERALES RAORDIANIRE
Date de la dernière réunion							
Nombre total de réunions en	2025						
ASSURANCE :							
(Joindre <u>obligatoirement</u> une pl	hotocopi	ie de l'attestation	on d'as:	surance)			
COMPAGNIE:							
CABINET:	•••••						
N° DE POLICE :							
NATURE DES RISQUES COU	J VERT S	S:					

RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2025

Les associations ayant reçu en 2025 une subvention supérieure ou égale à 23 $000 \in$ devront joindre obligatoirement une balance détaillée des comptes, conforme au plan comptable des associations.

(Article 10 de la loi du 12 avril 2000).

<u>DÉPENSES</u>	MONTANTS:	RECETTES	MONTANTS:
FRAIS DE FONCTIONNEMENT Loyers, charges locatives Chauffage, électricité, eau, gaz Fournitures, postes, télécommunications Documentation, abonnements et cotisations Reprographie et publicité Transports et déplacements Assurances Entretien et réparation FRAIS DE PERSONNEL Salaires bruts Charges sociales et fiscales Autres (à préciser)		RESSOURCES PROPRES Cotisations, adhésions Vente de produits finis et marchandises Recettes des fêtes, spectacles et manifestations Autres recettes propres SUBVENTIONS Communale Autres communes (à préciser) Départementale (Conseil Départemental des Yvelines) Région, autres (à préciser)	
FRAIS D'ANIMATION • Fêtes, spectacles et manifestations diverses • Séjours et échanges internationaux • Stages organisés par l'association • Réceptions • Autres dépenses		 AUTRES RESSOURCES Dons Produits des placements Emprunts Autres (à détailler) 	
AUTRES DÉPENSES (à préciser) • Frais financiers • Impôts • Autres (à préciser) INVESTISSEMENTS (à préciser sur papier libre)			
TOTAL DES DÉPENSES		TOTAL DES RECETTES	

4

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

<u>DÉPENSES</u>	MONTANTS:	<u>RECETTES</u>	MONTANTS:
FRAIS DE FONCTIONNEMENT			
 Loyers, charges locatives Chauffage, électricité, eau, gaz Fournitures, postes, télécommunications Documentation, abonnements et cotisations Reprographie et publicité Transports et déplacements Assurances Entretien et réparation 		RESSOURCES PROPRES	
FRAIS DE PERSONNEL • Salaires bruts • Charges sociales et fiscales • Autres (à préciser)		 AUTRES SUBVENTIONS: Autres communes (à préciser) Départementale (Conseil Départemental des Yvelines) Région, autres (à préciser) 	
FRAIS D'ANIMATION • Fêtes, spectacles et manifestations diverses • Séjours et échanges internationaux • Stages organisés par l'association • Réceptions • Autres dépenses		AUTRES RESSOURCES	
AUTRES DÉPENSES (à préciser) • Frais financiers • Impôts • Autres (à préciser)			
INVESTISSEMENTS (à préciser sur papier libre) TOTAL DES DÉPENSES		TOTAL DES RECETTES	
SITUATION DE LA TRÉSORERIE DE L'ASSOCIATION	En banque :	€ En caisse :	€

SITUATION DE LA TRÉSORERIE DE L'ASSOCIATION	En banque :€	En caisse :€

NB: CETTE SITUATION DOIT REPRÉSENTER L'ENSEMBLE DES VALEURS DISPONIBLES OU PLACÉES DE L'ASSOCIATION. POUR RAPPEL, LES RELEVÉS DE COMPTE DE VOTRE ASSOCIATION (courant, épargne) À LA DATE DE LA DEMANDE ET À LA DATE DE CLÔTURE D'EXERCICE DOIVENT ÊTRE OBLIGATOIREMENT JOINTS AU PRÉSENT DOSSIER.

BILAN 2025

MONTANT DE LA SUBVENTION	ACCORDEE EN 2025	€
Versée au titre du fonctionnement globa	al de l'association : \Box	
Versée au titre d'une ou des actions suiv	vantes (à renseigner avec p	orécision) : \square
-		
-		
-		
Justification de l'emploi de la subventio	on 2025 :	
	•••••	
INSTALLATIONS ET MAT	ÉRIEL COMMUNA	L MIS A DISPOSITION EN 2025
	,	
	DU MATÉRIEL MIS A D (outillage, sono, matériels d	
SALLES/ TERRAINS	LIEUX	HEURES/ SEMAINE

PARTICIPATION DE VOTRE ASSOCIATION AUX MANIFESTATIONS

Indiquez les manifestations auxquelles vous avez participé et/ou vous projetez de participer.

2025	2026	NOM DES MANIFESTATIONS

BILAN DES ACTIONS L'ANNEE 2025

DESCRIPTION DES ACTIVITES	DURÉE	LIEU(X) DE RÉALISATION	NOMBRE APPROXIMATIF DE PERSONNES TOUCHÉES	SOUHAIT DE RECONDUCTION OUI/ NON

[☞] Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Un formulaire de compte rendu financier est à votre disposition : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

DEMANDE DE SUBVENTION 2026

Cocher la ou les cas(s) correspondant à votre demande : (obligatoire)

FORME:	☐ En numéraire (argent)	
· • · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	☐ En nature	
FREQUENCE - RECURRENCE	☐ Première demande	
	☐ Renouvellement (ou poursuite)	
OR IET	☐ Fonctionnement global	
OBJET	☐ Projets (s) / actions	
	☐ annuelle ☐ ponctuelle (date(s)/ période)	
PÉRIODE	☐ Pluriannuelle	
PROJET	(S) 2026 > OBJET DE LA DEMANDE	
ACTION N°1	Nouvelle Action Renouvellement	t
Description, objectif(s)		
Public ciblé :	enfants adolescents	adultes
Nombre prévisionnel des bénéficiaires de l	Carrillons Hors commune	
Lieu de l'action		
Date(s) envisagée(s)		
* Cocher la case correspondante		
Nature des opérations financières néc		Recettes
- Exemple : prestataire structure gonflable	500 €	100
- Exemple : droit d'entrée structure (26/ pers * 50	"	100 €
-		
-		
-		
<u> </u>		
MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCI	ERE DEMANDEE AU TITRE DE CETTE ACTION	€

ACTION N°2	Nouvelle Action	Renouvellement	
Description, objectif(s)			
Public ciblé :	enfants Carrillons	adolescents Hors commune	adultes
Nombre prévisionnel des bénéficiaires de l'action			
Lieu de l'action			
Date(s) envisagée(s)			
* Cocher la case correspondante Nature des opérations financières nécessaires à la		Dépenses	Recettes
 Exemple : prestataire structure gonflable Exemple : droit d'entrée structure (2€/ pers * 50) 	a mast on place on projec	500 €	100 €
MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIERE DEM ACTION N°3	ANDEE AU TITRE DE CET Nouvelle Action	TE ACTION Renouvellement	€
Description, objectif(s)			
Public ciblé :	enfants Carrillons	adolescents Hors commune	adultes
Nombre prévisionnel des bénéficiaires de l'action			
Lieu de l'action			
Date(s) envisagée(s) * Cocher la case correspondante			
Nature des opérations financières nécessaires à la	a mise en place du projet	Dépenses	Recettes
- Exemple : prestataire structure gonflable - Exemple : droit d'entrée structure (2€/ pers * 50)	a mise en piace du projet	500 €	Recettes 10
- MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIERE DEM	ANDEE AU TITRE DE CET	TE ACTION	

ب

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

	che doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant ture de la subvention sollicitée.
	mataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.
Je souss	signé(e), (nom et prénom),
représei	ntant(e) légal(e) de l'association,
	certifie que l'association est légalement déclarée; certifie que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants); certifie que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrateurs certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics; certifie que la subvention, si elle est accordée sera utilisée dans le cadre de projets et activités présentés dans cette demande. Cette utilisation devra être valorisée par l'insertion du logo de la ville www.carrieres-sur-seine.fr, conformément à la charte graphique disponible sur vos supports de communication annonçant les événements et manifestations proposées au public. Vous pouvez récupérer le logo de la ville en haute définition, en envoyant une demande au service communication à l'adresse mail suivante : communication@carrieres-sur-seine.fr. En cas de non réalisation du programme d'activités, le remboursement de la subvention en totalité ou en partie pourra être exigé.
-précise	que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée : Au compte bancaire ou postal de l'association : Joindre obligatoirement un R.I.B
List	e des pièces complémentaires à fournir :
	Récépissé de dépôt de déclaration en sous-Préfecture Copie de la situation au répertoire SIRENE Statuts (pour les associations qui ne les auraient jamais fournis et/ou en cas de modification). Photocopie de l'attestation d'assurance. Relevé d'Identité Bancaire. Relevés de comptes (courant, épargne) à la date de la demande (novembre 2025 ou le plus récent en votre possession). Relevés de comptes (courant et épargne) à la clôture de votre exercice pour les associations etionnant en année scolaire. Le ou les compte-rendu(s) financier(s) du ou des projet(s)subventionné(s).
Fait, le	à

Signature

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, promulguée le 21 juin 2018, s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.